

Questions pour la consultation publique "Europeana – prochaines étapes"

Le présent document accompagne la Communication de la Commission sur 'Europeana – prochaines étapes' par une série de questions soumises à la consultation. Les parties intéressées sont invitées à formuler leurs commentaires sur l'une ou l'ensemble des questions **avant le 15 novembre 2009** à:

Commission européenne,
Direction Générale Société de l'Information et Médias
Unité "Accès à l'information", EUFO 2281
Rue Alcide de Gasperi
L-2920 Luxembourg
Ou par e-mail à: ec-digital-libraries@ec.europa.eu

Les contributions seront publiées sur le site web bibliothèques numériques de la Commission, sauf demande explicite de l'organisation ou de la personne les soumettant.

Les questions faisant l'objet de cette consultation ont toutes un impact direct sur le futur développement d'Europeana. Certaines questions – en particulier les questions 7 à 10 – ont également des implications plus générales sur les politiques de numérisation, d'accessibilité et d'utilisation des contenus des institutions culturelles. Les réponses à ces questions contribueront au développement des politiques dans les domaines tels que la réutilisation de l'information du secteur public et les questions de droits d'auteur liées à la numérisation et à l'accessibilité en ligne des contenus culturels. Dans ce dernier domaine, les questions complètent le travail entrepris par la Commission dans le contexte du Livre vert sur le droit d'auteur dans l'économie de la connaissance et la Communication y relative. Si cela s'avère pertinent, les résultats de la consultation seront discutés dans les groupes de parties prenantes et groupes de travail avec les représentants des Etats membres.

Questions soumises à la consultation publique

Questions générales

Question 1

Quelles orientations suggérez-vous pour le futur développement d'Europeana, en tant que point d'accès commun à l'héritage culturel de l'Europe dans un environnement numérique?

Question 2

Quelles caractéristiques devraient être prioritaires dans le futur développement du site?

Question 3

Europeana a-t-il trouvé le bon équilibre entre l'accessibilité de l'héritage culturel européen numérisé via un point d'entrée commun et la visibilité des institutions qui contribuent à son contenu, ou bien le contenu accessible via Europeana devrait-il être présenté de façon plus unifiée?

Question 4

Comment Europeana devrait-il développer sa propre identité autonome?

Question 5

Le contenu mis à disposition d'Europeana par les organisations contributrices devrait-il répondre à des conditions minimales (par exemple concernant les possibilités de visualisation ou d'utilisation). Dans ce cas, qui devrait être responsable de la définition et du respect de ces conditions minimales?

Contenu d' Europeana

Question 6

Quelles catégories de contenu sont suffisamment importantes pour les utilisateurs pour que les Etats membres et leurs institutions culturelles soient encouragés à les rendre disponibles sur Europeana? Quelles mesures doivent être prises en vue d'assurer la disponibilité de ces œuvres sur Europeana?

Question 7

Quelle est la meilleure façon d'encourager les institutions culturelles et les ayants droit à prendre en compte l'accès transfrontalier- y compris à travers Europeana - dans leurs accords de numérisation et de diffusion d'œuvres protégées par le droit d'auteur? Quelles barrières légales ou pratiques à cet accès transfrontalier doivent être levées?

Question 8

Comment répondre de façon pragmatique à la différence de contexte entre les Etats-Unis et l'Europe concernant la numérisation et l'accessibilité des œuvres anciennes (cette différence est en particulier due à la date butoir de 1923 fixée au Etats-Unis et qui place toutes les œuvres produites avant cette date dans le domaine public)? Par exemple par de meilleures bases de données des œuvres orphelines et des ouvrages épuisés, ou l'utilisation d'une date butoir qui abaisserait le seuil de recherche diligente des œuvres antérieures à une certaine date?

Question 9

Quelles mesures devraient être adoptées pour éviter que le processus de numérisation lui-même crée de nouveaux types de droits d'auteur sui generis qui, en retour, pourraient créer des barrières à la diffusion d'œuvres numérisées du domaine public.

Question 10

*Quelles mesures peuvent être prises pour s'assurer que les institutions culturelles rendent leur **contenu numérisé du domaine public** accessible et utilisable de la façon la plus large possible sur Internet? Devrait-il y avoir des conditions minimales concernant la façon dont ce contenu numérisé du domaine public est disponible à travers Europeana?*

Financement et gestion

Question 11

Quel modèle de financement représenterait une répartition équitable entre le financement communautaire, celui des Etats membres et celui du secteur privé, en prenant en compte l'objectif d'Europeana qui est de permettre un accès le plus large possible à l'héritage culturel européen par les européens. Europeana pourrait-il être financé uniquement par les institutions culturelles nationales ou par des fonds privés?

Question 12

Est-il nécessaire et justifié que l'Union européenne assure un financement durable des opérations de base d'Europeana après 2013? Quel serait le meilleur instrument de financement communautaire à utiliser?

Question 13

Quelle structure de gestion d'Europeana correspondrait le mieux au modèle de financement préconisé (dans la réponse à la question 11)? Des organisations autres que les fournisseurs de contenu devraient-elles avoir un rôle dans cette structure de gestion?

Question 14

Quelle est la meilleure façon de faire participer le secteur privé à Europeana (par exemple par le parrainage, des partenariats technologiques, des liens d'Europeana vers les sites des éditeurs et autres ayants droit où l'utilisateur peut acheter du contenu protégé par le droit d'auteur, ou par un autre type de partenariat)?

Question 15

Comment le parrainage privé d'Europeana peut-il être encouragé? La communication commerciale est-elle acceptable sur Europeana, et si oui, quel type de communication commerciale (par exemple logo des parrains, promotion de produits spécifiques)?

Question 16

Devrait-il y avoir une contribution (financière ou autre) en échange des liens fournis par Europeana vers des sites à contenu payant? Un modèle comme celui de Gallica 2, fournissant des liens du site de la Bibliothèque Nationale de France vers le contenu de sites d'éditeurs français est-elle transposable à Europeana?